CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E88738** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 15/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2002

Raison sociale : SARL ALKA

Forme juridique : SARL

Capital : 10 800

544 RUE DE LA BEALIERE - ACTIPOLE
ACTIPOLE
38113 VEUREY-VOROIZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 442 831 152 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 02250

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 138083698 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 138083698 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 76 62 31 85 **Fax :** 04 78 53 47 35

Portable : 06 07 70 19 82

Responsabilité légale :
KARMOUS ALI GÉRANT

Site Internet : http://www.alka-charpente.fr

E-mail : alkacharpente@aol.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 602 170 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	10	26/09/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	10	26/09/2023
3141	Eléments accessoires de couverture		26/09/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		26/09/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/09/2026 10:24

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E88738** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE **15/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2002
Forme juridique : SARL

Capital : 10 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : **442 831 152 00024**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 02250

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 138083698 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 138083698 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **SARL ALKA**

544 RUE DE LA BEALIERE - ACTIPOLE
ACTIPOLE
38113 VEUREY-VOROIZE

Téléphone : 04 76 62 31 85 **Fax :** 04 78 53 47 35
Portable : 06 07 70 19 82

Site Internet : http://www.alka-charpente.fr
E-mail : alkacharpente@aol.com

Responsabilité légale :
KARMOUS ALI GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	26/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	26/09/2023
o Isolation des combles perdus	26/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/09/2026 10:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.